

COMMUNE  
LE LAUZET-UBAYE



ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

**Procès-verbal du Conseil Municipal  
du 30 avril 2026 à 16h00**

Date de la convocation : 20 avril 2026

Approuvé le 05/06/2026

**PRESENTS** : Mme Agnès PIGNATEL, M. Manuel SICELLO, Mme Fanny FONTAINE, M. Mathieu BERÇON, M. Richard FABRE, Mme Monique BARDAILLE, Mme Marjorie PAPE.

**ABSENTS EXCUSES** : Mme Soizic PIGNATEL a donné pouvoir à M. Manuel SICELLO, Mme Léa FOURGEAUD a donné pouvoir à M. Mathieu BUONO MICHEL, M. Lionel JEAN a donné à Mme Marjorie PAPE.

**Madame le Maire procède à l'appel, constate que le quorum est atteint et déclare à 16h00 que la séance est ouverte. Madame le Maire propose ensuite de désigner Mme Fanny FONTAINE comme secrétaire de séance.**

Secrétaire de séance : Mme Fanny FONTAINE

**Ordre du jour :**

---

1. APPROBATION DES CFU 2025 ET AFFECTATION DES RESULTATS
  - BUDGET ANNEXE BUVETTE DU LAC
  - BUDGET ANNEXE CAMPING DU BOUAS
  - BUDGET ANNEXE S.E.A
  - BUDGET PRINCIPAL

**D2026-160 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE  
BUVETTE DU LAC ET AFFECTATION DE RESULTATS**

**00 :03 :00 Madame le Maire rappelle quelques éléments :**

En 2025, la commune a engagé des dépenses d'un montant de 14 993 € pour la buvette du lac, dépassant les recettes perçues sur la même période. Ces dépenses correspondent à des investissements destinés à améliorer l'établissement notamment la rénovation de la cuisine avec le changement du système de ventilation, les 4 chambres froides (2 positives, 2 négatives), l'installation d'une cuisinière gaz, la rénovation des espaces extérieurs et la réalisation d'un nettoyage complet des locaux.

L'assemblée est invitée à désigner un Président de séance pour le vote du CFU 2025 des différents budgets conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Manuel SICELLO, 1<sup>er</sup> Adjoint, délégué aux Finances est désigné président de séance pour les questions relatives aux comptes financiers uniques ;

Le CFU est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**Budget annexe de la Buvette du Lac de la Commune du Lauzet-Ubaye**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>(A) REPORT 2024</b>	<b>49 795,89 €</b>	<b>9 011,27 €</b>
<b>AFFECTATION 2025</b>		
RECETTES 2025	9 351,00 €	10 100,61 €
DEPENSES 2025	12 588,40 €	17 406,73 €
<b>(B) RESULTAT 2025</b>	<b>- 3 237,40 €</b>	<b>- 7 306,12 €</b>
<b>RESULTAT CUMULÉ (A+B)</b>	<b>46 558,49 €</b>	<b>1 705,15 €</b>
Crédits reportés RECETTES (RAR)		
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)		
<b>(C) Résultat des Crédits reportés</b>		
<b>(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)</b>	<b>46 558,49 €</b>	<b>1 705,15 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>		
<b>(E) AFFECTATION 2026 AU 1068</b>		
<b>AFFECTATION 2026 AU 002 (D-E)</b>		<b>1 705,15 €</b>
<b>AFFECTATION 2026 AU 001 (A+B)</b>	<b>46 558,49 €</b>	

**00 :06 :00 Monsieur le président demande s'il y a des questions :**

**En l'absence de question, Monsieur le Président propose que l'on passe au vote.**

Sur proposition du président de séance,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M. Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe de la buvette du lac,  
**CONFIRME** les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et  
**AFFECTE LES RESULTATS** de la manière suivante :

- Ligne 001 : Excédent de la section d'investissement reporté (R001) : 46 558,49 €.
- Ligne 002 : Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 1 705,15 €.

**D2026-161 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE  
CAMPING DU BOUAS ET AFFECTATION DE RESULTAT**

Le CFU est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**Budget annexe du Camping du Bouas**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>(A) REPORT 2024</b>	- 207 314,20 €	- 200 095,11 €
<b>AFFECTATION 2025</b>		
RECETTES 2025	36 031,00 €	627 036,21 €
DEPENSES 2025	130 810,71 €	129 695,55 €
<b>(B) RESULTAT 2025</b>	- 94 779,71 €	497 340,66 €
<b>RESULTAT CUMULÉ (A+B)</b>	- 302 093,91 €	297 245,55 €
Crédits reportés RECETTES (RAR)		
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)		
<b>(C) Résultat des Crédits reportés</b>		
<b>(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)</b>	- 302 093,91 €	297 245,55 €
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>		
<b>(E) AFFECTATION 2026 AU 1068</b>		297 245,55 €
<b>AFFECTATION 2026 AU 002 (D-E)</b>		
<b>AFFECTATION 2026 AU 001 (A+B)</b>		

**00 :07 :22 Monsieur le président demande s'il y a des questions :**

**En l'absence de question, Monsieur le Président propose que l'on passe au vote.**

Sur proposition du président de séance,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M. Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe du camping du Bouas,  
**CONFIRME** les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et  
**AFFECTE LES RESULTATS** de la manière suivante :

- Besoin net de la section d'investissement : 302 093,91 €
- Ligne 001 : Déficit d'investissement : 302 093,91 €
- Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 297 245,55 €
- Ligne 002 : Déficit de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €.

## D2026-162 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET ANNEXE SEA ET AFFECTATION DE RESULTATS

Le CFU est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

### Budget annexe SEA

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
(A) REPORT 2024	76 572,60 €	0,00 €
<b>AFFECTATION 2025</b>		
RECETTES 2025	51 665,65 €	73 105,05 €
DEPENSES 2025	27 846,00 €	54 585,22 €
(B) RESULTAT 2025	23 819,65 €	18 517,83 €
<b>RESULTAT CUMULÉ (A+B)</b>	<b>100 392,25 €</b>	<b>18 517,83 €</b>
Crédits reportés RECETTES (RAR)	0,00 €	
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)	146 010,00 €	
(C) Résultat des Crédits reportés	-146 010,00 €	
(D) <b>RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)</b>	<b>- 45 617,75 €</b>	<b>18 517,83 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>		
(E) AFFECTATION 2026 AU 1068		
AFFECTATION 2026 AU 002 (D-E)		
AFFECTATION 2026 AU 001 (A+B)		

**00 :10 :12 Monsieur le président demande s'il y a des questions :**

**En l'absence de question, Monsieur le Président propose que l'on passe au vote.**

Sur proposition du président de séance,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M. Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :

**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 pour le budget annexe SEA,  
**CONFIRME** les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et  
**AFFECTE LES RESULTATS** de la manière suivante :

- Besoin net de la section d'investissement : 45 617,75 €
- Compte 1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 18 517,83 €
- Ligne 001 : Excédent d'investissement reporté (R001) : 100 392,25 €
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €.

**D2026-163 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET PRINCIPAL COMMUNE ET AFFECTATION DE RESULTATS**

Le CFU est présenté et résumé comme suit par le président de séance :

**Budget Principal de la commune du Lauzet-Ubaye**

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
<b>(A) REPORT 2024</b>	<b>- 41 482,16 €</b>	<b>350 813,91 €</b>
<b>AFFECTATION 2025</b>		
RECETTES 2025	862 458,02 €	1 041 706,72 €
DEPENSES 2025	475 807,81 €	1 238 598,58 €
<b>(B) RESULTAT 2025</b>	<b>386 650,21 €</b>	<b>- 196 891,86 €</b>
<b>RESULTAT CUMULÉ (A+B)</b>	<b>345 168,05 €</b>	<b>153 922,05 €</b>
Crédits reportés RECETTES (RAR)	557 789,00 €	
Crédits reportés DÉPENSES (RAR)	1 164 446,00 €	
<b>(C) Résultat des Crédits reportés</b>	<b>- 606 657,00 €</b>	
<b>(D) RÉSULTAT GLOBAL (A+B+C)</b>	<b>- 261 488,95 €</b>	<b>153 922,05 €</b>
<b>AFFECTATION DU RÉSULTAT</b>		
<b>(E) AFFECTATION 2025 AU 1068</b>	<b>153 922,05</b>	
<b>AFFECTATION 2025 AU 002 (D-E)</b>		
<b>AFFECTATION 2025 AU 001</b>	<b>345 168,05 €</b>	

**00 :15 :03 Monsieur le président demande s'il y a des questions :**

**En l'absence de question, Monsieur le Président propose que l'on passe au vote.**

Sur proposition du président de séance,

le Conseil Municipal, après avoir délibéré, Madame Agnès PIGNATEL ayant quitté la salle et n'ayant pas pris part au vote, à la majorité des membres présents et représentés (M. Lionel JEAN et Mme Marjorie PAPE s'abstiennent) :


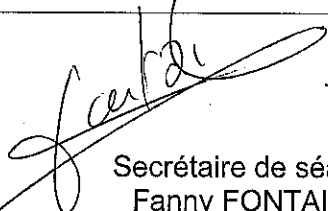
**APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 pour le budget principal,

**CONFIRME** les crédits reportés en investissement en dépenses et en recettes et

**AFFECTE LES RESULTATS** de la manière suivante :

- Besoin net de la section d'investissement : 261 488,95 €
- Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : 153 922,05 €
- Ligne 001 : Excédent d'investissement (R001) : 345 168,05 €
- Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 0 €.

**La séance est levée à 16h19**

 Maire, Agnès PIGNATEL	 Secrétaire de séance Fanny FONTAINE
---	--

